Affaires courantes

LE PROJET DE LOI C-330

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions jugées correctes par le greffier.

Ces nouvelles pétitions sont signées par 10 000 Canadiens, et mon collègue de Haldimand—Norfolk a recueilli lui-même bon nombre de signatures.

• (1540)

Les pétitionnaires appuient mon projet de loi d'initiative parlementaire, le C-330. Ils veulent que les Canadiens aient davantage voix au chapitre en ce qui concerne le traitement réservé aux contrevenants à l'intérieur du système judiciaire. Ils exhortent donc le Parlement à appuyer les droits des victimes et à protéger la population contre les contrevenants violents.

D'autres pétitions, comportant des dizaines de milliers de signatures, seront déposées demain, avant que j'aborde le projet de loi C-330 à l'heure réservée aux affaires émanant des députés.

LE BOIS D'OEUVRE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par près de 200 de mes électeurs.

Les pétitionnaires signalent à la Chambre que les États-Unis ont imposé des droits de douane injustes sur nos exportations de bois d'oeuvre vers ce pays et qu'ils ont pris une foule d'autres mesures commerciales qui ne sont ni plus ni moins que du harcèlement contre les producteurs canadiens. Ils estiment aussi que l'Accord de libre-échange a fait perdre des emplois au Canada et a ruiné l'économie canadienne en ne fournissant pas les avantages promis.

Ces pétitionnaires pressent donc le Parlement de demander au premier ministre et au ministre du Commerce extérieur de prendre les mesures qui s'imposent pour défendre les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre contre l'imposition de droits de douane injustes. Ils pressent également le Parlement de passer immédiatement à l'action pour obtenir l'annulation de l'Accord de libre-échange canado-américain.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition à présenter. Elle vient aussi de mes électeurs et porte celle-là sur le projet de loi C-91.

Les pétitionnaires veulent qu'on mette fin à la délivrance de licences pour les médicaments génériques au Canada et proposent que la protection des brevets soit prolongée jusqu'à vingt ans.

Ils pressent le Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger la loi C-22 adoptée en 1987, afin

que les Canadiens puissent profiter pleinement des prix plus bas des médicaments génériques et que les régimes d'assurance-médicaments publics et privés puissent servir les Canadiens sans être forcés d'imposer des frais plus élevés ou d'offrir une couverture moins grande.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur encore aujourd'hui de présenter à la Chambre un grand nombre de pétitions signées par des gens de partout au Canada, à la mémoire de Rosalynn Dupuis, une jeune fille qui a été brutalement assassinée au printemps dernier, dans la région de Sudbury. Un jeune contrevenant a été inculpé dans cette affaire.

C'est vraiment malheureux qu'il ait fallu une telle tragédie pour que nous nous rendions compte de la nécessité de changer d'attitude et de modifier la loi.

Je tiens à remercier ceux qui ont pris le temps de faire circuler cette pétition et tous ceux qui l'ont signée. L'ampleur de la réaction montre bien qu'il faut durcir la Loi sur les jeunes contrevenants.

[Français]

DÉBATS DES COMMUNES

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, je dépose une pétition de signataires provenant de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et par conséquent inadmissibles parce qu'ils incitent à plus de violence.

Ils signalent que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Dans les cas de reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et l'information sur les actes de violence, trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant des milliers de signatures qu'ont recueillies les infirmières de la péninsule du Sechelt, de la région de Powell River, de Campbell River et de North Island. Ces infirmières sont toutes membres de l'Association des infirmières diplômées de la Colombie—Britannique et elles mènent leur action dans le cadre des mesures de